

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 01<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-neuf heures et vingt minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 25 septembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (31) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MORNIER Sophie	X	COCQUET Cyrille
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
SEGURA Geneviève	X	SAVARY Franck
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PIVETEAU Hubert
LICOINE Sophie	X	ARZUL Sophie
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine

Était absente excusée (1) : Véronique DUGAST

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian OGEREAU

Secrétaire de séance : Anne-Sophie MENARD

Délibération n°DEL20241001\_01

## Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal peut se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un lieu, autre que la mairie, situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le - 7 OCT. 2024

SLO

ID : 085-200081115-20241001-DEL20241001\_01-DE

séances conformément à l'article L 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, du fait de l'indisponibilité de la salle des Fêtes de Montaigu, lieu habituel de réunion du Conseil Municipal, il propose que la prochaine réunion du Conseil Municipal du mercredi 13 novembre 2024 se déroule à la salle Dolia, Allée des Cressonnières, sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu à Montaigu-Vendée.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE que la prochaine séance du Conseil Municipal du mercredi 13 novembre 2024 se déroulera salle Dolia, Allée des Cressonnières, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu à Montaigu-Vendée,
- DECIDE que les séances du Conseil Municipal suivantes se dérouleront à la Salle des Fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, et ce jusqu'à la livraison du nouvel hôtel d'agglomération mutualisé.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin

Date de signature : 04/10/2024

Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 01<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-neuf heures et vingt minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 25 septembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (32) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MORNIER Sophie	X	COCQUET Cyrille
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
SEGURA Geneviève	X	SAVARY Franck
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PIVETEAU Hubert
LICOINE Sophie	X	ARZUL Sophie
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian OGEREAU

Secrétaire de séance : Anne-Sophie MENARD

Délibération n°DEL20241001\_08

**Convention Vendée Solidaire – Participation dans la cadre du Bail Réel Solidaire – Les Jardins d'Adèle – Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, Mobilités et Aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée. Elle présente à l'assemblée un nouveau modèle d'accession social à la propriété : les organismes de foncier solidaire (OFS) et le bail réel solidaire (BRS), dont le cadre juridique est opérationnel depuis mai 2017.

Elle précise que l'Office Foncier Solidaire nommé VENDEE FONCIER SOLIDAIRE (ayant pour sigle VFS), a été agréé par arrêté n°2023/SGAR/DREAL/162 du Préfet de la Région Pays de la Loire, délivré à l'Office Public de l'Habitat de Vendée le 14 avril

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le - 7 OCT. 2024

ID : 085-200081115-20241001-DEL20241001\_08-DE

2023. Vendée Foncier Solidaire a pour mission d'acquérir et de gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs. Il favorise ainsi l'accès social à la propriété.

Afin de remplir cette mission, la loi permet à ces organismes de signer des baux réels solidaires en application des articles L251-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation. Dans ce cadre, les organismes fonciers solidaires restent propriétaires des terrains et consentent aux preneurs, dans le cadre d'un bail de longue durée, des droits réels en vue de la location ou de l'accession à la propriété des logements, sous conditions de ressources. Le preneur paie une redevance à Vendée Foncier Solidaire pour l'occupation du foncier.

Afin de soutenir les projets à caractère social sur la commune de Montaigu-Vendée, et de participer à l'équilibre financier des projets, il est proposé au Conseil municipal de verser une participation financière. Le montant de cette participation financière est fixé à 3 000,00 € par logement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport,

Vu le projet de convention à passer avec l'Office Foncier Solidaire,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 24 septembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE de verser une participation financière de 3 000,00 € par logement, dans le cadre du Bail Réel Solidaire signé par Vendée Foncier Solidaire pour l'opération « Les Jardins d'Adèle » situé sur la commune déléguée de Montaigu,
- SIGNE à ce titre avec Vendée Foncier Solidaire une convention fixant les modalités de ce partenariat rappelées dans l'exposé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/10/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 01<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-neuf heures et vingt minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 25 septembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (32) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS-Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER-Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER-Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MORNIER Sophie	X	COCQUET Cyrille
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
SEGURA Geneviève	X	SAVARY Franck
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PIVETEAU Hubert
LICOINE Sophie	X	ARZUL Sophie
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian OGEREAU

Secrétaire de séance : Anne-Sophie MENARD

Délibération n°DEL20241001\_09

**Régularisation administrative de la Maison des Associations du Parc Henri Joyau – Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-Présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée qu'une erreur matérielle a été faite lors de la régularisation par acte authentique en 2006 de la vente par la commune de Montaignu au profit du Département de la Vendée concernant les biens situés à Montaignu et cadastrés section AC numéros 260 et 261. En effet, dans cet acte, le Département de la Vendée est devenu propriétaire à tort de la parcelle située à Montaignu et cadastrée

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le - 7 OCT. 2024

ID : 085-200081115-20241001-DEL20241001\_09-DE

section AC numéro 260, parcelle sur laquelle est construite la Maison des Associations. Le Département de la Vendée souhaitait acquérir la parcelle voisine cadastrée section AC numéro 261.

Il convient donc de procéder à la régularisation de la situation et à cette fin, il est proposé que le Département de la Vendée cède à la commune de Montaigu-Vendée la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), cadastrée section AC numéro 260 à titre gratuit. Le Département de la Vendée a fait savoir qu'il n'avait plus l'utilité d'être propriétaire de la parcelle située à Montaigu-Vendée et cadastrée section AC numéro 261 et qu'en conséquence la commune de Montaigu-Vendée doit rester propriétaire de cette parcelle.

Il est ici précisé que conformément aux dispositions de l'article L.3112-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques que le bien ci-dessus cadastré section AC numéro 260 dépendra du domaine public de la commune de Montaigu-Vendée compte tenu de l'exercice de ces compétences et de son usage.

Vu le projet d'acte en la forme administrative entre le Département de la Vendée et la commune de Montaigu-Vendée,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 24 septembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE D'ACQUÉRIR à titre gratuit du Département de la Vendée la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), Parc Henri Joyau et cadastrée section AC numéro 260,
- PREND en charge tous les frais et droits liés à la publication de l'acte administratif y compris les frais de publication au Service de la Publicité Foncière,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires au déroulé du dossier, à signer et authentifier l'acte de vente de la parcelle ci-dessus désignée.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/10/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 01<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-neuf heures et vingt minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 25 septembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (32) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtizia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MORNIER Sophie	X	COCQUET Cyrille
PAVAGEAU Laëtizia	X	GILBERT Virginie
SEGURA Geneviève	X	SAVARY Franck
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PIVETEAU Hubert
LICOINE Sophie	X	ARZUL Sophie
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian OGEREAU

Secrétaire de séance : Anne-Sophie MENARD

Délibération n°DEL20241001\_10

**Rétrocession des équipements communs de la Résidence Olympia  
– Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie Sécher, Vice-Présidente en charge de la commission Environnement, mobilité et aménagement du territoire.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que la commune de Montaignu-Vendée a cédé à Vendée Habitat la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), cadastrée section AI numéro 669 constituant l'îlot C du secteur A Les Hauts de Montaignu. Cette cession a ainsi permis à Vendée Habitat d'y édifier un Centre médico-psychologique et Hôpital de Jour pour enfants ainsi qu'une résidence de 14 logements.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le - 7 OCT. 2024

ID : 085-200081115-20241001-DEL20241001\_10-DE

Les travaux de construction étant aujourd'hui achevés, il est proposé à l'assemblée d'accepter la rétrocession de la voirie ainsi que ses équipements communs situés à MONTAIGU-VENDEE (85600), cadastrée section AI numéro 764 pour une surface de 00ha 01a 22ca. Cette rétrocession est proposée à l'euro symbolique par Vendée Habitat, le tout conformément à la convention de transfert des équipements et espaces communs approuvés par Vendée Habitat et la commune de Montaigu-Vendée en date du 29 décembre 2022.

Vu la convention de transfert des équipements communs dans le cadre du projet de construction d'un Centre médico-psychologique et Hôpital de Jour pour enfants ainsi qu'une résidence de 14 logements régularisée en date du 29 décembre 2022,

Vu les documents transmis contenant les plans de récolement des ouvrages et documents de contrôle du réseau assainissement et eaux pluviales avant remise des aménagements et équipements,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 24 septembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **ACCEPTÉ** la rétrocession à l'euro symbolique par Vendée Habitat de la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600) et cadastrée section AI numéro 764 pour une surface de 00ha 01a 22ca telle que définie dans la convention de transfert,
- **DIT** que tous les frais inhérents à cette cession seront supportés par Vendée Habitat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires au déroulé du dossier et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux de la parcelle ci-dessus désignée.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/10/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glorieuse - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 01<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-neuf heures et vingt minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 25 septembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS-Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MORNIER Sophie	X	COCQUET Cyrille
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
SEGURA Geneviève	X	SAVARY Franck
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PIVETEAU Hubert
LICOINE Sophie	X	ARZUL Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian OGEREAU

Secrétaire de séance : Anne-Sophie MENARD

Délibération n°DEL20241001\_11

## Cession foncière à l'entreprise SODEBO – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-Présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que la société SODEBO doit se mettre en conformité sur le confinement des eaux incendie de leur site situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu. Pour cela, la société SODEBO s'est rapprochée de la commune de Montaignu-Vendée pour acquérir la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu et cadastrée 217 section BB numéro 28 d'une contenance totale

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le - 7 OCT. 2024

ID : 085-200081115-20241001-DEL20241001\_11-DE

de 01ha 89a 67ca appartenant à la commune. Elle précise que cette parcelle est actuellement louée au GAEC LE VAL DES MAINES et que la société SODEBO fera son affaire personnelle de la libération des lieux.

Il est donc proposé à l'assemblée de céder à la société SODEBO la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu et cadastrée 217 section BB numéro 28 d'une contenance totale de 01ha 89a 67ca moyennant le prix principal de 54.624,96 €.

Il est également proposé de constituer au profit de la société SODEBO une servitude de passage sur la parcelle appartenant à la commune située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu cadastrée 217 section BB numéro 31. En effet, l'accès à la parcelle objet de la cession se fera par les parcelles cadastrées 217 section BB numéros 21, 45 et 56 appartenant aux Consorts PICOT et au GAEC LE VAL DES MAINES. Le droit de passage ainsi concédé s'exercera sur la parcelle ci-dessus cadastrée 217 section BB numéro 31 jusqu'à l'immeuble ci-dessus cadastré 217 section BB numéro 56. Les travaux d'entretien et de réparation ainsi que tous dommages causés à l'assiette du droit de passage seront supportés exclusivement par la société SODEBO. Il est également proposé de constituer les différentes servitudes en tréfonds qu'il y aurait lieu de créer quand les travaux d'exécution seront déterminés.

Vu l'avis des domaines n°2024-85146-45998 en date du 19 juin 2024,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 24 septembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 33 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus, Hubert Piveteau*),

- CÈDE à la société SODEBO la parcelle actuellement occupée par le GAEC LE VAL DES MAINES située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrée 217 section BB numéro 28 d'une contenance totale de 01ha 89a 67ca moyennant le prix principal de 54.624,96 €,
- CONSTITUE au profit de la société SODEBO une servitude de passage grevant la parcelle appartenant à la commune située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu cadastrée 217 section BB numéro 31 et de manière plus générale toutes servitudes nécessaires à l'exécution et la mise en place du bassin de confinement des eaux incendie,
- DIT que les frais d'acte de vente et de constitution de servitudes et tous autres frais liés seront supportés par l'acquéreur y compris les éventuelles indemnités d'éviction que le GAEC LE VAL DES MAINES pourrait solliciter dans le cadre de la libération de ladite parcelle,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/10/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 01<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-neuf heures et vingt minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 25 septembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MORNIER Sophie	X	COCQUET Cyrille
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
SEGURA Geneviève	X	SAVARY Franck
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PIVETEAU Hubert
LICOINE Sophie	X	ARZUL Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian OGEREAU

Secrétaire de séance : Anne-Sophie MENARD

Délibération n°DEL20241001\_12

### Acquisition foncière à L'Homelet – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-Présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet de réaménagement urbain du secteur de l'Homelet sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu, la collectivité poursuit les négociations avec les propriétaires des parcelles identifiées dans ce programme urbain afin de permettre à la commune de Montaignu-Vendée de maîtriser le foncier pour l'aménager à terme.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le - 7 OCT. 2024

ID : 085-200081115-20241001-DEL20241001\_12-DE

C'est dans ce cadre de maîtrise foncière qu'il est proposé à l'assemblée d'acquérir les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrées 217 section AI numéros 55 et 65 d'une contenance totale de 00ha 03a 06ca appartenant aux Consorts GABORIEAU. Cette acquisition est proposée moyennant le prix principal de 18.360,00 €.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 24 septembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE D'ACQUÉRIR des Consorts GABORIEAU les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrées 217 section AI numéros 55 et 65 d'une contenance totale de 00ha 03a 06ca, le tout moyennant le prix principal de 18.360,00 €,
- DIT que les frais d'acte et tous autres liés à cette acquisition seront supportés par la commune de Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/10/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 01<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-neuf heures et vingt minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 25 septembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MORNIER Sophie	X	COCQUET Cyrille
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
SEGURA Geneviève	X	SAVARY Franck
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PIVETEAU Hubert
LICOINE Sophie	X	ARZUL Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian OGEREAU

Secrétaire de séance : Anne-Sophie MENARD

Délibération n°DEL20241001\_13

**Dénomination de voie dans la zone d'activités de La Croix Boiziau  
– La Guyonnière**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-Présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que suite à l'extension de la zone d'activités de La Croix Boiziau à La Guyonnière, il est nécessaire de procéder à la dénomination de la voie nouvellement créée afin d'adresser les futures entreprises.

La nouvelle voie étant dans la continuité de la Rue de l'Industrie, cette dernière sera prolongée.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le - 7 OCT. 2024

SLO

ID : 085-200081115-20241001-DEL20241001\_13-DE



Vu l'avis favorable du conseil délégué de La Guyonnière en date du 24 septembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la prolongation de la Rue de l'Industrie située dans la zone d'activités de La Croix Boiziau, commune déléguée de La Guyonnière à Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/10/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (8, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 01<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-neuf heures et vingt minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 25 septembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MORNIER Sophie	X	COCQUET Cyrille
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
SEGURA Geneviève	X	SAVARY Franck
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PIVETEAU Hubert
LICOINE Sophie	X	ARZUL Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian OGEREAU

Secrétaire de séance : Anne-Sophie MENARD

Délibération n°DEL20241001\_15

**Convention SyDEV n°2023.ECL.1127 – Extension de réseaux de l'éclairage public – Le Clos de la Canquetière – Boufféré**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le SyDEV va procéder aux travaux neufs d'éclairage public liés à l'extension de réseau du lotissement Le Clos de la Canquetière sur la commune déléguée de Boufféré.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le - 7 OCT. 2024

ID : 085-200081115-20241001-DEL20241001\_15-DE

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 7 426.00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage Public</b>					
Travaux neufs	7 426.00	8 911.00	7 426.00	100.00 %	7 426.00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>7 426.00</b>

Vu la convention SyDEV n°2023.ECL.1127 concernant des travaux neufs d'éclairage public liés à l'extension de réseau du lotissement Le Clos de la Canquetière sur la commune déléguée de Boufféré,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Boufféré en date du 24 septembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention n°2023.ECL.1127 annexée à la présente délibération, concernant des travaux neufs d'éclairage public liés à l'extension de réseau du lotissement Le Clos de la Canquetière sur la commune déléguée de Boufféré,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 7 426.00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/10/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 01<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-neuf heures et vingt minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 25 septembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MORNIER Sophie	X	COCQUET Cyrille
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
SEGURA Geneviève	X	SAVARY Franck
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PIVETEAU Hubert
LICOINE Sophie	X	ARZUL Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian OGEREAU

Secrétaire de séance : Anne-Sophie MENARD

Délibération n°DEL20241001\_16

**Avenant à la Convention SyDEV n°2023.ECL.1067 – Rénovation de l'éclairage public sur le territoire de Montaignu-Vendée**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre des interventions d'entretien programmées des équipements d'éclairage public de Montaignu-Vendée, le Conseil municipal a validé par délibération n°DEL20232323\_27 en date du 12 décembre 2023 une convention de travaux de rénovation de lanternes usagées, sur divers sites de Montaignu-Vendée, en utilisant le stock communal des lanternes à leds déposées, lors d'opération diverses.

Il s'agit des 3 sites suivants :

- Rond-point de la Garenne à Saint-Georges-de-Montaigu,
- Giratoire - Rue de l'Industrie à la Guyonnière
- Rue des Agapes à la Guyonnière

Le montant de la participation initiale de Montaigu-Vendée s'élevait à 1 163.00 €, soit 50% du montant total des travaux.

Aux termes d'un avenant à la convention n°2023.ECL.1067, le SyDEV fait état d'une plus-value portant sur la fourniture et pose de 18 crossettes d'adaptation acier galvanisé peintes afin de pouvoir fixer les Voltanna en top sur les mâts (la Voltanna existante ne se fixait qu'en latérale).

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière complémentaire au titre de cet avenant à hauteur de 731.00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant de la participation initiale (Convention n°2023.ECL.1067)	Montant définitif après étude d'exécution (de la convention n°2023.ECL.1067)	Montant à prendre en compte pour l'avenant n°1
<b>Eclairage Public</b>			
Rénovation	1 163.00	1 200.00	731.00
<b>MONTANT TOTAL DE L'AVENANT A LA CHARGE DU DEMANDEUR :</b>			<b>731.00</b>

Vu l'avenant à la convention SyDEV n°2023.ECL.1067 concernant une plus-value sur les travaux de rénovation de lanternes usagées sur divers sites de Montaigu-Vendée, en utilisant le stock communal des lanternes à leds déposées, lors d'opération diverses,  
Vu l'avis favorable du conseil délégué de La Guyonnière en date du 24 septembre 2024,  
Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 24 septembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de l'avenant à la convention n°2023.ECL.1067 annexée à la présente délibération, concernant une plus-value sur les travaux de rénovation de lanternes usagées sur divers sites de Montaigu-Vendée, en utilisant le stock communal des lanternes à leds déposées, lors d'opération diverses,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à verser une participation financière de 731.00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/10/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 01<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-neuf heures et vingt minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 25 septembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROULLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MORNIER Sophie	X	COCQUET Cyrille
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
SEGURA Geneviève	X	SAVARY Franck
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PIVETEAU Hubert
LICOINE Sophie	X	ARZUL Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian OGEREAU

Secrétaire de séance : Anne-Sophie MENARD

Délibération n°DEL20241001\_17

**Convention SyDEV n°2024.ECL.0537 – Rénovation de l'éclairage public – Saint-Georges-de-Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le SyDEV va procéder aux travaux de rénovation d'éclairage public sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu, à la suite d'une visite technique réalisée sur site en avril 2024.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le - 7 OCT. 2024

ID : 085-200081115-20241001-DEL20241001\_17-DE

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 460.00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage Public</b>					
Travaux neufs	920.00	1 104.00	920.00	50.00 %	460.00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>460.00</b>

Vu la convention SyDEV n°2024.ECL.0537 concernant des travaux de rénovation d'éclairage public sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, à la suite d'une visite technique réalisée sur site en avril 2024,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 24 septembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention n°2024.ECL.0537 annexée à la présente délibération, concernant des travaux de rénovation d'éclairage public sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, à la suite d'une visite technique réalisée sur site en avril 2024,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 460.00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/10/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 01<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-neuf heures et vingt minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 25 septembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MORNIER Sophie	X	COCQUET Cyrille
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
SEGURA Geneviève	X	SAVARY Franck
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PIVETEAU Hubert
LICOINE Sophie	X	ARZUL Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian OGEREAU

Secrétaire de séance : Anne-Sophie MENARD

Délibération n°DEL20241001\_18

**Convention SyDEV n°2024.ECL.0270 – Rénovation de l'éclairage public – Rue de la Juiverie – Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le SyDEV va procéder aux travaux de rénovation de l'horloge astronomique de l'armoire 044, Rue de la Juiverie sur la commune déléguée de Montaignu.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le - 7 OCT. 2024

ID : 085-200081115-20241001-DEL20241001\_18-DE

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 564.00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage Public</b>					
Rénovation	1 127.00	1 352.00	1 127.00	50.00 %	564.00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>564.00</b>

Vu la convention SyDEV n°2024.ECL.0270 concernant des travaux de rénovation de l'horloge astronomique de l'armoire 044, Rue de la Juiverie sur la commune déléguée de Montaigu,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 24 septembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention n°2024.ECL.0270 annexée à la présente délibération, concernant des travaux de rénovation de l'horloge astronomique de l'armoire 044, Rue de la Juiverie sur la commune déléguée de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 564.00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/10/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 01<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-neuf heures et vingt minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 25 septembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MORNIER Sophie	X	COCQUET Cyrille
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
SEGURA Geneviève	X	SAVARY Franck
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PIVETEAU Hubert
LICOINE Sophie	X	ARZUL Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian OGEREAU

Secrétaire de séance : Anne-Sophie MENARD

Délibération n°DEL20241001\_19

**Convention SyDEV n°2024.EFF.0056 – Effacement de réseaux de l'éclairage public – Rues Matifeu et Saint Pierre – Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le SyDEV va procéder aux travaux des travaux d'effacement de réseau de communication électronique sans travaux sur le réseau électrique, des rues Matifeu et Saint Pierre sur la commune déléguée de Montaignu.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 23 936.00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Infrastructures de communications électroniques</b>					
Réseaux	8 914.00	10 697.00	10 697.00	65.00 %	6 953.00
Branchements	717.00	861.00	861.00	65.00 %	560.00
<b>Eclairage public</b>					
Travaux neufs	23 461.00	28 153.00	23 461.00	70.00 %	16 423.00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>23 936.00</b>

Vu la convention SyDEV n°2024.EFF.0056 concernant des travaux d'effacement de réseau de communication électronique sans travaux sur le réseau électrique, des rues Matifeu et Saint Pierre sur la commune déléguée de Montaigu,  
Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 24 septembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention n°2024.EFF.0056 annexée à la présente délibération, concernant des travaux d'effacement de réseau de communication électronique sans travaux sur le réseau électrique, des rues Matifeu et Saint Pierre sur la commune déléguée de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 23 936.00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/10/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 01<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-neuf heures et vingt minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 25 septembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	RAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MORNIER Sophie	X	COCQUET Cyrille
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
SEGURA Geneviève	X	SAVARY Franck
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PIVETEAU Hubert
LICOINE Sophie	X	ARZUL Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian OGEREAU

Secrétaire de séance : Anne-Sophie MENARD

Délibération n°DEL20241001\_20

**Convention SyDEV n°2024.ECL.0370 – Travaux d'éclairage public –  
Boulevard Parpaillon et Rue Galilée – Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le SyDEV va procéder à des travaux d'éclairage public du Boulevard Parpaillon et rue Galilée sur la commune déléguée de Montaignu.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le - 7 OCT. 2024

ID : 085-200081115-20241001-DEL20241001\_20-DE

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 8 339.00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage Public</b>					
Travaux neufs	11 913.00	14 296.00	11 913.00	70.00 %	8 339.00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>8 339.00</b>

Vu la convention SyDEV n°2024.ECL.0370 concernant des travaux d'éclairage public du Boulevard Parpaillon et rue Galilée sur la commune déléguée de Montaigu,  
Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 24 septembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention n°2024.ECL.0370 annexée à la présente délibération, concernant des travaux d'éclairage public du Boulevard Parpaillon et rue Galilée sur la commune déléguée de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 8 339.00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/10/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.